

CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES HES-SO EN PERFECTIONNEMENT INSTRUMENTAL/VOCAL ET INTERPRÉTATION

EXPOSE DES MOTIFS ET DESCRIPTION

L'évolution des exigences instrumentales/vocales et stylistiques dans le monde musical contemporain est permanente. Elle entraîne la nécessité pour de nombreux musiciens professionnels d'approfondir leur formation « tout au long de la vie ». Les Hautes écoles de musique de Lausanne et Genève ont décidé de développer conjointement une offre de formation continue répondant aux besoins des musiciens désireux d'approfondir ou élargir certaines de leurs compétences instrumentales/vocales et en interprétation sous la conduite et avec les conseils d'enseignants hautement qualifiés.

La mise en œuvre de la formation *CAS en perfectionnement instrumental/vocal et interprétation* a pour objectif de permettre à des musiciennes et musiciens, au bénéfice d'une formation initiale d'une haute école spécialisée et actifs dans leur métier, de poursuivre leur développement personnel en se perfectionnant dans leur champ instrumental principal ou dans un domaine spécifique propre à leur activité artistique.

Le contenu de cette formation associe au perfectionnement d'une pratique instrumentale/vocale, la réflexion qui s'y relie et les possibilités d'intégration des nouvelles compétences acquises dans la pratique quotidienne de la profession. Elle s'articule en trois unités d'enseignement complémentaires complétées par un travail de certificat; un enseignement instrumental individuel, un cours de musique de chambre et des cours théoriques optionnels.

Afin d'assurer une flexibilité en lien aux exigences et rythmes de l'activité professionnelle de l'étudiant, les objectifs individuels ainsi que le contenu détaillé du projet de formation et sa durée sont établis, après accord entre le participant et le responsable de la formation.

Objectifs de compétences pouvant être coordonnés dans le cadre de la formation :

- perfectionner ses compétences instrumentales/vocales,
- renforcer les compétences spécifiques à un domaine de la pratique professionnelle,
- développer des capacités dans un champ complémentaire de l'interprétation musicale (improvisation, styles, autre domaine musical...)
- acquérir des compétences techniques sur un deuxième instrument,
- préparer un concours de musicien d'orchestre ou de soliste,
- élargir ses connaissances stylistiques dans un répertoire donné,
- enrichir sa pratique et sa maîtrise de la scène.

TITRE DÉLIVRÉ

Certificate of advanced studies HES-SO en perfectionnement instrumental/vocal et en interprétation.

CONTENUS

La réussite du cursus complet implique l'obtention de 12 crédits ECTS.

Ils se répartissent de façon générale comme suit :

- Enseignement individuel (24 heures annuelles à répartir), 7 crédits ECTS.
- Musique de chambre, 2 projets (1 par semestre), 2 crédits ECTS.
- 1 à 2 cours à option, (1 à 2 crédits ECTS suivant le cours) 2 crédits ECTS.
- Travail de certificat, 1 crédit ECTS.

DURÉE

La formation complète se déroule en principe sur 2 semestres comportant chacun 16 semaines d'enseignement.

LIEUX D'ENSEIGNEMENT

Haute Ecole de Musique de Lausanne et/ou Haute Ecole de Musique de Genève.

CONDITIONS D'ADMISSION

Cf. Directives de la formation.

INSCRIPTION

Les candidats déposent un dossier de candidature auprès de la Haute école concernée. Le dossier de candidature doit contenir un *curriculum vitae*, une *lettre de motivation* et une *copie des diplômes/certificats obtenus*.

CONTACT/CONDUITE DE LA FORMATION

Thierry Weber (Lausanne) thierry.weber@hemu-cl.ch

René Michon (Genève) rene.michon@hesge.ch

DOCUMENTS/LIENS

www.hemge.ch, www.hemu.ch

INFORMATIONS CONCERNANT L'HEMU

DÉLAI D'INSCRIPTION

Délai d'inscription : 30 avril de chaque année (timbre postal)

Se référer au formulaire d'admission pour les autres dates importantes.

COÛT

CHF 6'000.-, montant payable avant le début des cours.

Les frais de dossier, d'inscription et de certification sont compris dans ce montant.

Sous réserve de modifications.